

**Notes pour l'allocution de M^{me} Nicole René,
présidente de l'Office de la langue française
à la Commission des états généraux sur l'éducation**

Montréal, 11 septembre 1995

L'Office de la langue française a reçu du législateur le mandat de veiller à la généralisation du français dans les milieux de travail. À ce titre, il se croit fondé à intervenir dans le débat actuel sur l'éducation. Il se croit aussi justifié, compte tenu de son champ d'action, d'insister sur la nécessité d'améliorer la formation linguistique en français dans les divers ordres d'enseignement, considérant que la formation linguistique est un préalable à l'utilisation du français au travail.

Par cette intervention aux états généraux sur l'éducation, l'Office n'a aucunement l'intention de s'attribuer la compétence nécessaire pour indiquer le sens précis que devrait prendre une réforme de l'enseignement de façon à assurer une maîtrise plus adéquate du français, langue de travail. Dans le respect des compétences de chacun, il désire plutôt faire part de son souci que la francisation des milieux de travail progresse et que l'utilisation du français au travail devienne une réalité.

1. La maîtrise de la langue, un enjeu de société

La maîtrise de la langue est un enjeu majeur pour la société actuelle. Elle fait partie intégrante du travail; elle doit préparer à l'utilisation des nouvelles technologies; elle doit faciliter l'intégration des allophones.

Le marché du travail est, entre autres, un espace social où toutes sortes d'interrelations ont cours et où la communication, et donc nécessairement la langue, occupe une place prépondérante. Il en résulte inévitablement de nouvelles exigences en ce qui a trait à la maîtrise du français écrit et parlé. Ces exigences vont en s'accroissant à la faveur plus particulièrement de l'internationalisation des marchés et d'une plus grande ouverture sur le monde. D'ailleurs, la maîtrise de la langue est, selon une recherche de l'Institut Hudson (1991), en train de supplanter le critère de l'expérience que jadis on retenait comme premier critère d'embauche.

L'avènement des technologies de l'information a eu pour effet de transformer un très grand nombre d'emplois. Ce phénomène devrait encore s'amplifier au cours des prochaines années. Dans un tel contexte, les employeurs qui recrutent de nouveaux employés, et plus particulièrement des jeunes, s'attendent que ces derniers maîtriseront non seulement leurs disciplines propres, comme autrefois, mais également les outils informatiques qui permettent de chercher, de traiter, de présenter et de transmettre l'information reliée à leurs nouvelles fonctions. Il devient alors impérieux que les élèves et les étudiants, ces futurs travailleurs, se familiarisent avec les nouvelles technologies et acquièrent la compétence linguistique nécessaire pour s'acquitter le plus efficacement possible de leurs tâches.

Quant à l'intégration des élèves allophones, elle ne se fait pas sans peine : ceux-ci, en plus des problèmes normaux d'adaptation sont souvent confrontés à des problèmes d'alphabétisation, d'apprentissage et de maîtrise de la langue. Un effort particulier à faire doit donc être consenti pour adapter les programmes de formation à la situation particulière de ces élèves, notamment les programmes ayant trait à la formation linguistique, laquelle devrait se prolonger même au cégep. Ces jeunes doivent être en mesure d'atteindre un niveau de compétence et de maîtrise du français approprié aux besoins de leurs futurs employeurs.

et, de façon plus générale, à l'exercice de leurs activités professionnelles à venir.

La maîtrise de la langue constitue un élément important dans la formation de la main-d'oeuvre. Qu'elle soit donnée au secondaire, au cégep ou à l'université, ou au sein d'un programme de formation générale ou professionnelle, la formation linguistique doit contribuer à l'apprentissage de la langue et de la terminologie française, générale et technique, appropriée au futur domaine d'emploi de l'élève ou de l'étudiant. Elle doit, en outre, être suffisamment poussée pour que l'individu ait les aptitudes nécessaires pour communiquer efficacement et de façon précise, à l'oral et à l'écrit. Cette exigence est encore plus aiguë depuis l'avènement des technologies de l'information. En fait, l'élève ou l'étudiant doit être en mesure de satisfaire aux exigences de qualité de la langue formulées par les milieux de travail. C'est dans cette perspective que l'Office de la langue française recommande :

Que le gouvernement du Québec accorde une plus grande place à la formation linguistique donnée à l'école, pour que les élèves maîtrisent le français à l'écrit comme à l'oral. (Recommandation 1)

Si la maîtrise de la langue parlée et écrite est un enjeu économique important pour les entreprises, elle constitue en outre un enjeu symbolique qu'il importe de ne pas négliger. En effet, si on veut que la langue du travail au Québec soit le français, il faut que la formation, notamment la formation professionnelle, se donne en français; il faut aussi que les élèves et les étudiants soient sensibilisés aux enjeux linguistiques et qu'ils connaissent suffisamment le français pour pouvoir vivre et travailler en français, ce qui n'exclut pas que certains d'entre eux aient besoin d'avoir une connaissance pratique ou même une bonne maîtrise de l'anglais, de l'espagnol ou d'autres langues.

Enfin, il nous paraît important de souligner que le ministère de l'Éducation et ses partenaires de l'Éducation ne doivent pas trop limiter leur rôle à l'école et négliger de prendre en compte la formation continue donnée aux adultes sur le marché du travail. Même si les entreprises s'acquittent de leurs tâches, il n'en reste pas moins qu'un grand nombre de travailleurs ne pourront bénéficier de la formation offerte et qu'ils doivent avoir la possibilité de trouver au sein du milieu scolaire des programmes de formation linguistique appropriés. Aussi est-il important de continuer à leur offrir cette formation au secondaire et au collégial dans des conditions favorables à l'apprentissage adulte.

La gestion de la formation donnée en vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre devient importante. Plusieurs questions se posent à cet égard. La langue d'enseignement sera-t-elle prise en compte? Quelle part sera réservée à la formation linguistique? Qu'en sera-t-il de la compétence linguistique des professeurs affectés aux activités de formation? Voilà le genre de questions qu'il faudra étudier à plus ou moins long terme si on souhaite continuer à franciser le Québec et assurer la durabilité de cette francisation. L'Office recommande donc :

Que les partenaires de l'Éducation, en collaboration avec l'Office de la langue française, s'assurent que la formation dispensée dans le cadre de l'application de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre soit donnée en français. (Recommandation 14)

2. Quelques constats et quelques actions à entreprendre

Après avoir tenté d'établir l'importance de la maîtrise de la langue dans la formation et exposé les enjeux qu'elle représente, il nous apparaît maintenant justifié d'attirer l'attention sur un certain nombre de constats et sur quelques actions qui pourraient être entreprises à plus ou moins long terme.

Les constats présentés sont de divers ordres. Ils portent notamment sur la formation en langue générale, la formation en langue de spécialité, la langue de la documentation et la langue des applications informatiques.

2.1 Constats relatifs à la formation en langue générale

Il n'y a jamais eu d'évaluation globale de la qualité du français écrit et oral utilisé en milieu scolaire ou en milieu de travail. Faute de données disponibles, il devient dès lors difficile d'affirmer que la qualité du français écrit et oral se soit améliorée ou se soit détériorée.

Par ailleurs, le monde du travail a toujours de plus en plus d'attentes. Dès 1992, le Conseil du patronat affirmait que «les entreprises sont loin d'être satisfaites de la situation actuelle quant à la qualité de la langue d'usage au travail». Les entreprises souhaitent, entre autres choses, la consolidation de l'enseignement de la grammaire, de la syntaxe et de la ponctuation, ainsi qu'une réflexion philosophique sur la place de la langue dans la formation des maîtres.

Les transformations survenues récemment ou en voie de survenir au sein du marché du travail commandent aussi certains aménagements dans la formation linguistique donnée à l'école et donc un recyclage plus ou moins urgent de la part des professeurs de toutes les disciplines.

Enfin, il y a le fait que de plus en plus d'adultes sur le marché du travail doivent retourner à l'école pour compléter leur formation de base ou pour se recycler.

2.2 Constats relatifs à la formation en langue de spécialité

L'Office observe depuis un certain temps un plafonnement dans le processus de francisation des milieux de travail. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette réalité. Une analyse sommaire de la situation nous a évidemment amenés à déterminer la présence d'enjeux économiques, politiques et sociaux contribuant à cette quasi-stagnation du processus, mais nous avons aussi observé une autre cause : les travailleurs de certaines entreprises affichent une méconnaissance plus ou moins prononcée des termes techniques de base en français - On fait ici référence à une terminologie méconnue ou à une terminologie non assimilée - . De là, nous en sommes venus à la conclusion que ces travailleurs ont besoin d'une formation de base en français de spécialité, qui est quasi absente ou simplement absente de la formation professionnelle dispensée dans les cégeps, du moins selon les recherches réalisées sur cette question¹.

Par ailleurs, nous avons aussi observé qu'il se donne de la formation en communication technique, mais en anglais seulement (par ex. à l'École nationale d'aérotechnique). L'utilisation de l'anglais dans un contexte de formation semble assez répandue. Les cours menant à l'homologation du système qualité en conformité avec ISO 9000 dispensés au Collège LaSalle-Industries seront pour le moment offerts en anglais (selon La Presse du 11 août 1995). Certains stages en entreprise se déroulent en anglais seulement ou dans les deux langues, mais avec prédominance accordée à l'anglais (selon des observations faites par des conseillers en francisation). Plusieurs entreprises sont toujours aux prises avec ce problème : elles cherchent encore à se doter de moyens de former leurs travailleurs en français. C'est dans ce but qu'aux cours des dernières années, plusieurs demandes de subvention nous ont été adressées dans le cadre du Programme ministériel de soutien financier à la promotion du français dans les entreprises, afin d'harmoniser la terminologie utilisée au travail à celle de l'école (projet de la Commission de la construction du Québec), afin de traduire un cours de formation continue disponible uniquement en anglais (projet du Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie) ou afin de disposer de la terminologie nécessaire pour pouvoir former en français les élèves et les travailleurs concernés (Département impression/ finition du Collège Ahuntsic; Les Artisans des Arts graphiques de Montréal; CEMEQ; Association des transitaires internationaux canadiens; Institut de soudage).

Il faut dès lors chercher à donner et à améliorer cette formation de base en français de spécialité et à le faire dans toutes les disciplines. La récente réforme du collégial semble vouloir aller dans ce sens : elle met en évidence les exigences de maîtrise de la langue, plus particulièrement celles imposées aux professeurs. Il nous semble qu'il y aurait pas lieu d'aller plus loin et de songer, à la suite d'autres intervenants, à la possibilité « d'inclure dans les programmes du professionnel des cours obligatoires de français offrant une formation à la langue scientifique et technique »¹. En ce sens, l'Office recommande :

¹. Notamment des travaux de M^{me} Buguet-Melançon, professeure au Cégep Édouard-Monpetit.

Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

Que le ministère de l'Éducation et ses partenaires du monde de l'enseignement améliorent la formation de base en langue de spécialité. (Recommandation 9)

Notamment en recourant aux moyens suivants :

Inclure dans les programmes des cours obligatoires de français où il sera fait une juste part à la langue scientifique et technique; (Recommandation 9.1)

Étendre les activités de formation linguistique à tous les cours ainsi qu'à toutes les disciplines; (Recommandation 9.2)

2.3 Constats relatifs à la langue de la documentation de référence

Selon plusieurs sources, une partie de la documentation utilisée dans le cadre de l'enseignement professionnel est en anglais. En effet, il n'est pas rare d'apprendre d'entreprises en cours de francisation qu'elles ont eu à embaucher des étudiants formés avec une documentation en anglais.

En outre, il n'est pas rare de voir des travailleurs consulter leur documentation en anglais, alors que la documentation en français est disponible. Ils disent agir ainsi parce qu'ils ont étudié avec une documentation en anglais, qu'ils s'y retrouvent mieux et qu'ils se sentent plus à l'aise avec la terminologie qui y est employée.

Enfin, des professeurs «avouaient» en 1992 qu'ils utilisaient très souvent des manuels ou de la documentation en anglais faute de connaître des outils en français qui répondent à leurs programmes de formation¹.

De là, il apparaît clair que le français n'occupe pas toute la place qu'il devrait occuper dans la documentation utilisée dans le cadre de l'enseignement. Il apparaît dès lors impérieux de mettre tout en oeuvre pour fournir aux élèves et aux étudiants une documentation de référence appropriée en français, moyen assuré d'implantation de la terminologie française et gage de son utilisation réelle au travail. C'est dans ce contexte que l'Office de la langue française recommande :

Que le ministère de l'Éducation et ses partenaires du monde de l'enseignement fournissent aux élèves et aux étudiants une documentation de base en français. (Recommandation 12)

Par ailleurs, il convient de le souligner, l'Office est également conscient du fait que d'autres langues doivent aussi avoir leur place dans la formation, surtout aux deuxième et troisième cycles des études universitaires où il est important pour les étudiants d'élargir leur horizon de connaissances en consultant le plus possible ce qui a été publié dans leur domaine d'études.

2.4 Constats relatifs à la langue des applications informatiques

La langue des logiciels est devenue une dimension de plus en plus importante de la francisation des entreprises. En effet, il arrive très souvent que les travailleurs doivent travailler à partir des versions anglaises de logiciels.

Et cette situation est encore aggravée par le fait que des versions anglaises sont utilisées dans le cadre de l'enseignement. Les milieux scolaires, et c'est normal, cherchent à s'adapter le plus possible aux besoins des milieux de travail. C'est dans ce but que les établissements scolaires tendent le plus possible de former leurs élèves et étudiants avec les logiciels et le matériel en anglais que les entreprises utilisent elles-mêmes. C'est notamment le cas de la majorité des logiciels utilisés dans le secteur de l'imprimerie.

Une telle situation n'est pas sans préoccuper l'Office. Le ministère de l'Éducation et ses partenaires détiennent un pouvoir d'achat de plusieurs millions de dollars. Ils pourraient en tirer profit en faisant pression sur les fabricants de logiciels de façon à les amener à concevoir leurs logiciels en français. Une telle approche serait sûrement bénéfique pour la cause du français, langue du travail. C'est dans cette perspective que l'Office recommande :

Que le ministère de l'Éducation et ses partenaires du monde de l'enseignement se servent de leur pouvoir d'achat pour amener les concepteurs de logiciels à les concevoir en français. (Recommandation 13)

3. Les partenaires de l'Éducation et la politique linguistique

En s'assurant que l'on dispense une formation linguistique appropriée, le ministère de l'Éducation et les membres du réseau sont, sans contredit, parmi les agents les plus importants de la francisation du Québec. L'Office ne peut, dès lors, réaliser son mandat sans compter sur tous ces intervenants. Pour cette raison, il recommande :

Que soit instauré un réel partenariat entre le ministère de l'Éducation, le monde de l'enseignement et l'Office de la langue française ayant pour objectif de faire en sorte que la formation professionnelle au secondaire et au collégial prépare les futurs travailleurs à travailler en français. (Recommandation 6)

Le ministère de l'Éducation et les membres du réseau sont aussi perçus comme d'importants chefs de file. Les milieux du travail les ont constamment dans leur mire : ils s'en servent comme modèles et les utilisent souvent comme exemples. En effet, il arrive qu'au moment de la négociation de leur programme de francisation, des représentants d'entreprises nous opposent l'argument de la formation technique donnée au secondaire et au collégial à l'aide d'une documentation et de logiciels en anglais. Dans un tel contexte, la position

Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

de l'Office est pour le moins fragile. Comment l'Office de la langue française peut-il justifier auprès de l'entreprise ce comportement de la part du ministère de l'Éducation et des membres du réseau? À partir de là, l'Office se croit justifié de recommander :

Que le ministère de l'Éducation et ses partenaires du monde de l'enseignement s'acquittent de leur devoir d'exemplarité envers les entreprises en utilisant la documentation et les logiciels disponibles en français. (Recommandation 7)

CONCLUSION

En terminant, il nous paraît important de rappeler que l'école a un rôle irremplaçable à jouer à l'égard du français, langue du travail, et que l'Office de la langue française souhaite travailler en collaboration avec l'école à la francisation de la société québécoise en général, et des milieux de travail en particulier.

Le rôle de l'école à l'égard de la langue comporte de multiples facettes. De façon générale, l'école dispense la formation linguistique nécessaire pour permettre aux élèves de vivre et de travailler en français au Québec. Elle prépare les élèves à s'adapter aux changements technologiques et aux nouvelles configurations du travail. Elle constitue un important milieu de socialisation et d'intégration. Enfin, elle a un devoir d'exemplarité envers les entreprises québécoises.

L'Office doit, pour sa part, veiller à ce que «le français devienne le plus tôt possible la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises» du Québec (Charte de la langue française, L.R.Q., chap. C-11, a. 100). Il ne peut cependant agir seul. Pour cette raison, il souhaite travailler en étroit partenariat avec le ministère de l'Éducation et les membres du réseau de façon que la formation donnée dans les divers ordres d'enseignement prépare adéquatement les futurs travailleurs à travailler en français. Ainsi, il sera possible d'arriver à mieux conjuguer les efforts de chacun dans la solution des problèmes relatifs à l'analphabétisme, à la maîtrise du français écrit et oral et à l'appropriation actuelle et future de nouvelles configurations du travail.

La formation linguistique, un préalable à l'utilisation du français au travail

Montréal, le 11 septembre 1995. Fort de son mandat de veiller à ce que «le français devienne le plus tôt possible la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises» (Charte de la langue française, L.R.Q., chap. C-11, a. 100), l'Office de la langue française recommande que le Gouvernement du Québec accorde une plus grande place à la formation linguistique donnée à l'école (Recommandation 1), plus particulièrement en incluant dans les programmes des cours obligatoires de français où il sera fait une juste part à la langue scientifique et technique (Recommandation 9). En outre, l'Office propose de sensibiliser les professeurs et les enseignants aux enjeux linguistiques actuels et d'accoler les exigences linguistiques posées à leur égard (recommandations 10 et 11), en plus de fournir aux élèves et aux étudiants une documentation de base en français (recommandation 12).

La francisation des entreprises et l'utilisation du français comme langue du travail passent par l'acquisition préalable d'une certaine maîtrise de la langue par les travailleurs. En effet, selon la position de fond exprimée par la présidente de l'Office de la langue française, M^{me} Nicole René, devant la Commission des états généraux sur l'éducation, l'importance à accorder à la formation en matière de langue française et sur la nécessité d'améliorer cette formation donnée dans les divers ordres d'enseignement.

L'Office est d'avis que la maîtrise de la langue constitue un élément essentiel dans la formation de la main-d'oeuvre. La formation linguistique doit contribuer à l'apprentissage de la langue et de la terminologie française, générale et technique, appropriée au futur domaine d'emploi de l'élève et de l'étudiant. Elle doit, en outre, être suffisamment poussée pour que l'individu ait les compétences nécessaires pour communiquer efficacement et de façon concise, à l'oral et à l'écrit. Cette exigence est encore plus aiguë depuis l'avènement des technologies de l'information. Bref, l'élève ou l'étudiant doit être en mesure de satisfaire aux exigences de maîtrise de la langue dont les milieux de travail ont besoin.

Les attentes des entreprises sont grandes en ce qui a trait à la maîtrise de la langue d'usage au travail. Les travailleurs affichent aussi une méconnaissance plus ou moins prononcée des termes techniques de base en français, ce qui a pour effet de ralentir la francisation des entreprises concernées.

Source : Gilles-Louis Racine
873-8275

Erreur ! Argument de commutateur inconnu.

Communiqué n° 2

Telbec n° 2

Embargo : 11 septembre 1995, 13h45

Le rôle du monde de l'enseignement à l'égard du français, langue du travail

Montréal, le 11 septembre 1995. Dans son mémoire à la Commission des états généraux sur l'éducation, l'Office de la langue française rappelle au ministère de l'Éducation et aux membres du réseau leur rôle crucial à l'égard du français, langue du travail.

En faisant en sorte que l'on dispense une formation linguistique appropriée dans tous les ordres d'enseignement, le ministère de l'Éducation et les membres du réseau sont, sans contredit, parmi les agents les plus importants de la francisation du Québec, plus particulièrement des milieux de travail. L'Office de la langue française est conscient du fait qu'il ne peut réaliser son mandat sans compter sur des intervenants aussi importants et que l'implantation du français au travail ne pourra progresser sans l'instauration d'un réel partenariat entre le ministère de l'Éducation, le monde de l'enseignement et l'Office de la langue française (recommandation 6).

Le ministère de l'Éducation et les membres du réseau sont aussi perçus comme des chefs de file. Les milieux du travail les prennent comme modèles et les utilisent souvent comme exemples. Dans les milieux de travail où la langue d'usage doit être le français, le fait d'utiliser une documentation de base et des applications informatiques en anglais, alors qu'il serait possible de le faire en français, déstabilise le processus de francisation. À partir de là, l'Office se croit justifié de recommander que le ministère de l'Éducation et ses partenaires du monde de l'enseignement s'acquittent de leur devoir d'exemplarité envers les entreprises en imposant et en utilisant la documentation et les logiciels disponibles en français (recommandation 7).

Enfin, l'Office de la langue française est d'avis que le ministère de l'Éducation et ses partenaires du monde de l'enseignement détiennent un pouvoir d'achat de plusieurs millions de dollars dont ils pourraient se prévaloir pour aider à la francisation des milieux de travail. En effet, ils pourraient se servir de ce pouvoir d'achat pour amener les concepteurs de logiciels à les concevoir en français (recommandation 13) et, ainsi, permettre aux élèves, étudiants et travailleurs d'apprendre et d'utiliser ces logiciels en français.

Ce sont là autant d'aspects du rôle crucial que détiennent le ministère et ses partenaires de l'Éducation à l'égard du français, langue du travail.

Source : Gilles-Louis Racine

873-8275

Communiqué n° 3

Telbec n° 3

Embargo : 11 septembre 1995, 13h45

La formation linguistique donnée aux adultes sur le marché du travail

Montréal, le 11 septembre 1995. Dans le mémoire qu'il présente à la Commission des états généraux sur l'éducation, l'Office de la langue française souhaite profiter de l'occasion pour rappeler au ministère de l'Éducation et aux membres du réseau de ne pas oublier la formation linguistique donnée aux adultes sur le marché du travail. En effet, de plus en plus d'adultes doivent retourner à l'école pour compléter leur formation de base ou pour se recycler et les entreprises imposent de plus en plus d'exigences linguistiques à leurs travailleurs.

Selon l'Office de la langue française, le Ministère et ses partenaires de l'Éducation ne doivent pas limiter leur rôle à l'école et oublier la formation donnée aux adultes sur le marché du travail. Même si les entreprises font leur part dans le domaine, de très nombreux travailleurs ne peuvent, pour différentes raisons, bénéficier de la formation offerte en entreprise. Les travailleurs doivent avoir la possibilité de trouver dans les établissements scolaires des programmes de formation linguistique appropriés et offerts au secondaire et au collégial dans des conditions favorables à l'apprentissage des adultes.

L'Office de la langue française s'interroge aussi sur la gestion de la formation qui sera donnée en vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre. Il se demande, entre autres, si la langue d'enseignement sera considérée dans ce dossier et quelle part sera réservée à la formation linguistique. L'Office profite de ce mémoire pour attirer l'attention des personnes concernées par cette question afin de promouvoir la francisation des milieux de travail et d'en assurer la durabilité. Dans ce but, l'Office recommande que soit donnée en français la formation dispensée dans le cadre de l'application de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre (recommandation 14).

Source : Gilles-Louis Racine
873-8275

Erreur ! Argument de commutateur inconnu.